

[Text]

The Chairman: I would personally appreciate a slight change of the wording if the committee would agree or if you, as the mover, would agree to not put me in the position of having to be here all the time. Although I hope to be here all the time, there may be times when I am not able to be here, as any member. I guess the intention of your motion in the first place is to see that the committee functions at all times.

• 1015

Mr. Fretz: Mr. Chairman, I would offer that amendment to my motion—that it be either the chairman or the vice-chairman.

Mr. Holtmann: On a point of order, Mr. Chairman, he cannot amend his motion.

The Chairman: No. I am just getting to that. You would either have to withdraw your motion, Mr. Fretz, or some other member will have to move an amendment to it.

Mr. Holtmann: Mr. Chairman, I would amend this motion to read that, in the event that the chairman is not present, the vice-chairman would sit in his position.

Mr. Caccia: May I address the amendment, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Caccia: Thank you. Let us address the amendment for a moment and visualize the following situation: It is possible that the chairman may be indisposed that night and that the vice-chairman is delayed by a flight. We want to be very practical because this seems to be the prevailing approach. I do not share it, quite frankly, because if you want to be practical you do not have a multiparty system. Democracy is not a business of practicality. There is more to it. Therefore, democracy is not just efficiency.

But, if you want it that way, I will travel along with you and I submit to you that it is still not practical to identify two, if the two on a stormy night may not be able to show up, but you will be there instead. So think of this: You have the witnesses there waiting and waiting; the chairman is indisposed and the vice-chairman is flying in, but the flight is two hours delayed. You will still have the delegation waiting in the name of practicality. Here rests my case, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Caccia. We can get too practical. Mr. Manly.

Mr. Manly: Mr. Chairman, further to the amendment, I would simply point out that what we are doing with the amendment is saying that at least one of two individuals should be present, when we have just finished defeating a motion saying that one of four individuals should be present or, in fact, one of eight individuals when we look at the alternates.

[Translation]

Le président: Je préférerais évidemment que l'on modifie le libellé de la motion si le Comité le veut bien ou si vous acceptez, puisque vous êtes celui qui a présenté cette motion, de ne pas m'obliger à être tout le temps ici. Bien que j'espère être ici chaque fois, il se peut que je sois parfois dans l'impossibilité d'être présent, comme n'importe quel autre député. Je suppose que l'intention première de votre motion était de veiller à ce que le Comité fonctionne en tout temps.

M. Fretz: Monsieur le président, je propose que ma motion soit modifiée par cette précision: «le président ou le vice-président».

M. Holtmann: J'invoque le Règlement, monsieur le président, car M. Fretz ne peut pas amender lui-même sa propre motion.

Le président: Non, et j'allais justement en parler. Monsieur Fretz, vous devez auparavant retirer votre motion, à moins qu'un autre membre du comité ne soit prêt à proposer un amendement.

M. Holtmann: Monsieur le président, je propose que nous modifiions la motion en indiquant que, en l'absence du président, c'est le vice-président qui le remplacera.

M. Caccia: Puis-je intervenir au sujet de l'amendement, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Caccia: Merci. Selon le libellé actuel de l'amendement, on peut fort bien imaginer le scénario suivant: le président est indisposé ce soir-là et l'avion du vice-président est retardé. Si vous voulez vraiment faciliter le travail du Comité, ce qui semble être votre objectif principal, je ne pense pas que cela soit une solution très pratique. Par ailleurs, je désapprouve cet objectif car, très franchement, dans l'absolu, il serait encore plus pratique de ne pas avoir de système multipartite. La démocratie n'est pas fondée sur le principe de la facilité. C'est beaucoup plus que cela. La démocratie, ce n'est pas simplement l'efficacité.

Toutefois, si c'est ainsi que vous voulez procéder, je devrais m'incliner, mais je vous signale cependant qu'il est plutôt maladroit d'identifier deux personnes précises qui peuvent fort bien être empêchées d'assister à une réunion un soir de tempête. Imaginez donc ce soir-là, où les témoins seront là à nous attendre. Le président est indisposé et l'avion du vice-président a deux heures de retard. Par ce que, comme vous le prétendez, vous voulez faciliter le travail du Comité, vous allez faire attendre la délégation. Je n'en dirai pas plus, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Caccia. Je crois qu'on est en train de faciliter les choses à outrance. Monsieur Manly.

M. Manly: Monsieur le président, toujours au sujet de l'amendement, j'aimerais vous signaler simplement que le libellé proposé n'exige la présence que d'une personne sur deux, alors que nous venons de rejeter une motion exigeant la présence d'un membre sur quatre, ou plutôt d'un membre sur huit, si l'on tient compte des substituts. Nous l'avons rejetée en